



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 20 janvier 2015
18 heures 30

PP/MG

N° 001797

Service Finances -
Budget 2015 - Section
d'investissement -
Ouverture de crédits
en application de
l'article L .1612.1 du
C.G.C.T

Affiché le :

Le mardi 20 janvier 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 14 janvier 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle PITON (2e Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dont les échéances antérieures au vote du budget peuvent être mandatées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur les programmes suivants :

Programme 1000 – Services administratifs mairie
Article 2183– matériel de bureau et informatique : 2 000 € (matériel de bureau)

Programme 1003 – Services techniques
Article 2158– matériel outillage : 2 000 (outillage)

Programme 1004 – Schéma informatique
Article 2183– matériel de bureau et informatique : 5 000 € (matériel informatique)

Programme 1008– Hygiène et sécurité
Article 2188– Autres immobilisations corporelles : 2 000 € (matériel sécurité)

Programme 1101– Police municipale
Article 2188– Autres immobilisations corporelles : 2 000 € (matériel sécurité)

Programme 1900 – Sécurité bâtiments communaux
Article 21318 – Travaux bâtiments publics: 20 000 € (travaux divers bâtiments)

Programme 1900 – Sécurité bâtiments communaux
Article 21568 – Matériel sécurité incendie: 5 000 € (extincteurs)

Programme 1901 – Travaux divers bâtiments
Article 21318 – Travaux bâtiments publics: 30 000 € (travaux divers)

Programme 1903 – Réhabilitation chauffage bâtiments communaux
Article 21318 – Travaux bâtiments publics: 10 000 € (chaudière trésor public)

Programme 2000 – Nettoyement
Article 21578 – Matériel outillage voirie: 5 500 € (souffleurs nettoyage)

Programme 2001 – Matériel voirie
Article 21578 – Matériel outillage voirie: 5 000 € (matériel voirie)

Programme 2003 – travaux routiers
Article 2151 – Réseaux de voirie : 30 000 € (travaux divers voirie)

Programme 2006 – Grosses réparations voirie
Article 2151 – Réseaux de voirie : 20 000 € (Travaux divers voirie)

Programme 2007 – Eclairage public
Article 21538 – Réseau éclairage public : 5 000 € (e p divers)

Programme 2019 – Signalisation routière
Article 2152 – Installations de voirie : 5 000 € (Panneaux signalisation divers quartiers)

Programme 2020 – Horodateurs parkings
Article 2152 – Installations de voirie : 37 000 € (horodateurs divers parkings)

Programme 2081– Equipements quartiers ville
Article 2151 – Réseaux de voirie : 20 000 € (Travaux divers voirie)

Programme 3000– Espaces verts
Article 2121 – Plantations : 4 000 € (Plantations arbres)

Programme 3000– Espaces verts
Article 21578 – Matériel outillage voirie : 1 000 € (Matériel espaces verts)

Programme 4100 – Ecoles 1^{er} degré
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 2 000 € (matériel divers)

Programme 4103 – Cuisine centrale
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 15 000 € (four)

Programme 5001 – Travaux équipements sportifs
Article 2128 – Travaux terrains : 6 000 € (travaux stades)

Programme 5001 – Travaux équipements sportifs
Article 21318 – Travaux bâtiments: 4 000 € (travaux divers bâtiments sportifs)

Programme 5202 – Boucheyronne
Article 2132– Travaux bâtiments: 100 000 € (travaux réfection toiture)

Programme 6403– Aménagement salle des fêtes
Article 2188– Autres immobilisations corporelles: 5 000 € (matériel sono et éclairage)

Programme 9401– Camping les cèdres
Article 2132– Travaux: 2 000 € (travaux électriques)

Soit un total de 344 500 Euros

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve l'ouverture de crédits sus mentionnés en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dit que ces montants seront inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL